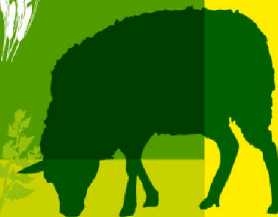


OCM vitivinicole

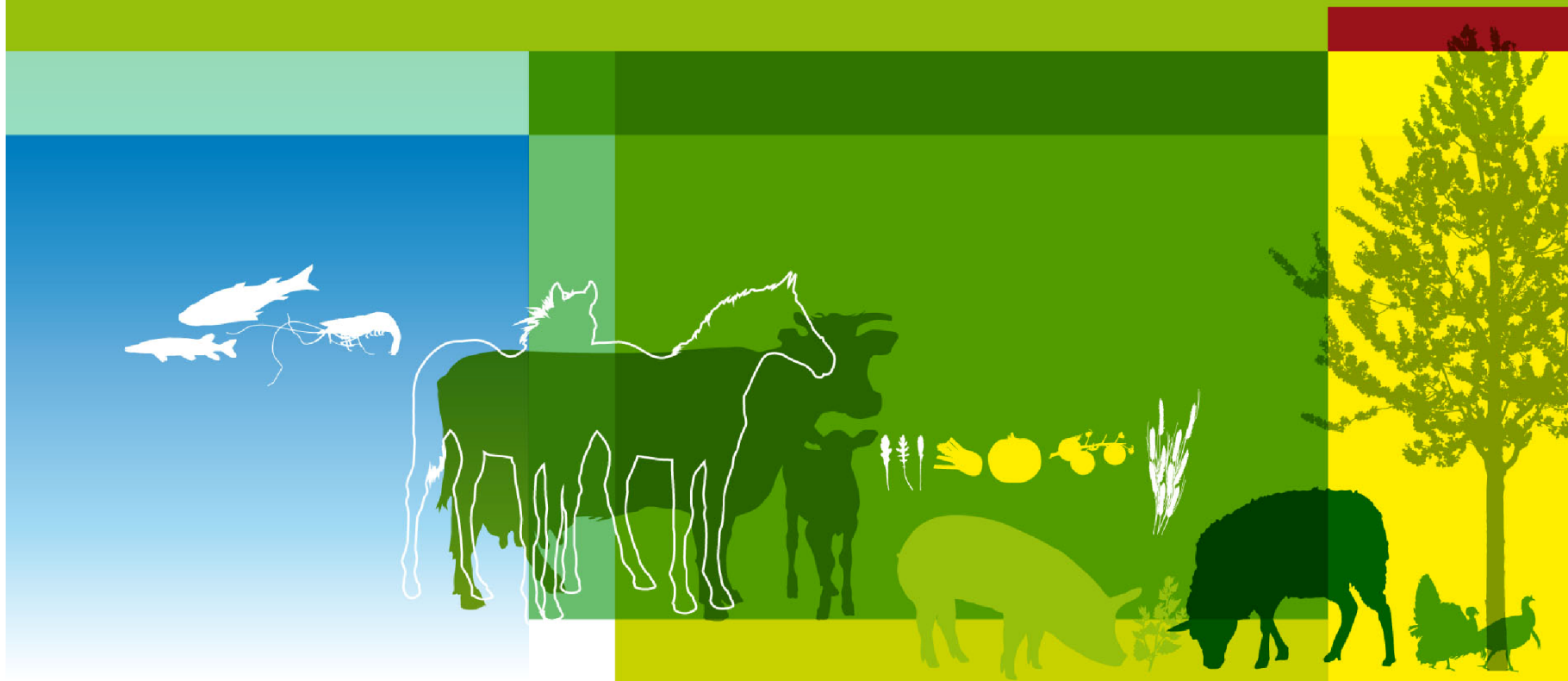
04 juin 2018

Conseil de bassin viticole
Languedoc-Roussillon



Aides de l'OCM viti-vinicole

Bilan



Rappel Consommation enveloppe nationale au 15/10/2017

Mesure	Montant (M€)
Restructuration du vignoble (article 10)	122,5
Investissements (article 13 a)	94
Promotion (article 9)	32
Prestations viniques (article 13 b)	32
TOTAL	280,5

Investissements - Appel à projets 2018

- Enveloppe réservée au dispositif non atteinte
- Non application des critères de priorité, notamment fondée sur des critères environnementaux

	LR	11	30	34	66
<i>Nombre de dossiers</i>	295	90	38	119	48
Montant des dépenses présentés (M€)	91.06	36.43	11.35	35.23	8.05
Montant des aides demandées (M€)	25.26	10.13	3.20	9.76	2.17



Paielements RS campagne 2016/2017

au 28 mai 2018

Paielement avances	12 256 752 €
Paielement soldes	29 806 184 €
Total	42 062 936 €

Dépôt dossiers demande d'aide RS campagne 2017/2018 au 18 mai 2018

	TOTAL	dont PCR
<i>Nombre dossiers</i>	4 013	1 945
Hectares demandés	8 889	3 163
Montant estimé (€)	43 791 000	30 048 000

Demandes contrôle Arrachage préalable campagne 2018/2019 au 28 mai 2018

	TOTAL	dont déposé avant le 30 avril	dont contrôlé
<i>Nombre dossiers</i>	771	677	50
Hectares déposés	1165	1006	75

Attention : les opérations d'arrachage ne doivent pas être commencées avant le 1^{er} août 2018

Rappel évolution réglementaire RS

- Fin de la période de dépôt de la demande d'aide le 18 mai à 23h59
 - Traitement des derniers dossiers spécifiques (problématiques vitiplantation, douanes) le 18 mai
 - Avances traitées courant juin sur la base de la demande d'aide
- Ouverture du dépôt de la demande de paiement le 22 mai 2018
 - A finaliser au plus tard le 17 septembre 2018

Programme national d'aide vin

2019/2023



Poursuite de l'OCM vitivinicole

Un acte d'exécution (règlement 2017/256) qui modifie le règlement 2016/1150 prévoit le dépôt de programmes 2019-2023 pour le 1^{er} mars 2018

Nouveau programme national en cours de rédaction par FranceAgriMer :

- Transmission d'un programme 2019/2023 identique au précédent au 1^{er} mars afin de respecter l'obligation réglementaire
- Préparation d'un nouveau programme à déposer au plus tard le 30 juin 2018
- Echanges en CS FranceAgriMer depuis décembre 2017
- Maintien des 4 mesures d'aides : Promotion, Investissement, restructuration du vignoble et prestations viniques
- Validation des évolutions et des taux d'aide au CS du 16 mai

Evolution des mesures

Investissement :

- maintien du taux d'aide actuel : 30% PME, 15% ETI, 7,5% Grandes entreprises
- augmentation du taux d'aide de 5% pour les nouveaux installés en entreprises individuelles ou en coopératives (au niveau du taux des PME)

Restructuration du vignoble :

- arrêt de l'aide à la restructuration pour raison sanitaire (relais par le FMSE)
- suppression des portes d'entrée palissage et irrigation (mais maintien de l'aide au palissage et à l'irrigation)
- revalorisation du niveau d'aide (à confirmer UE) :
 - pour les nouveaux installés, de 1000€/ha
 - pour tous, de 250€ conditionné à la détention d'un contrat d'assurance

Montants d'aides

(maximum à confirmer suite examen UE)

PNA 2019/2023	PL	AR	Pal	Irr	IPR	IPR ass	Tot avec assurance	PNA 2014/2018
Ind	4800	300	1900	800	1000	1250	9050	8800
JA					3000	3250	11050	9800
PCR non JA					4500	4750	12550	12300
JA					5500	5750	13550	12300



Avis sur la mise en place d'un nouveau plan collectif de restructuration 2019/2021



Plan collectif de restructuration

⇒ **Validation de la mise en place d'une nouvelle génération de plan collectif de restructuration (PCR) pour la période 2019/2021**

Conditions :

- entrée obligatoire en année 1 du plan collectif (sauf nouveaux installés possible année 2), pas d'entrée en année 3
- plafond de 20 ha sur 3 ans
- pas de sanction en fin de plan (pas de caution de bonne fin)
- inscription obligatoire entre août et novembre 2018
- caution d'avance à transmettre au plus tard fin janvier 2019
(à confirmer)

Plan collectif de restructuration LR

⇒ **En continuité du précédent plan avec des évolutions :**

- surface 11000 ha pour 3500 exploitants viticoles
- intégration de nouveaux cépages : 9 cépages résistants mildiou et oïdium : Cabernet B, Floréal B, Muscaris B, Soreli B, Voltis B, Sauvignier G, Artaban N, Cabernet Cortis N, Vidoc N
- suppression de l'entrée par le volet irrigation (RPI) et par le volet palissage (RPA) - *règle nationale*
- suppression de l'écartement cible dans la modalité de changement de densité (*règle nationale*) mais plus de lien inter-annuel
- nouveaux montants d'aide (sous réserve validation UE)

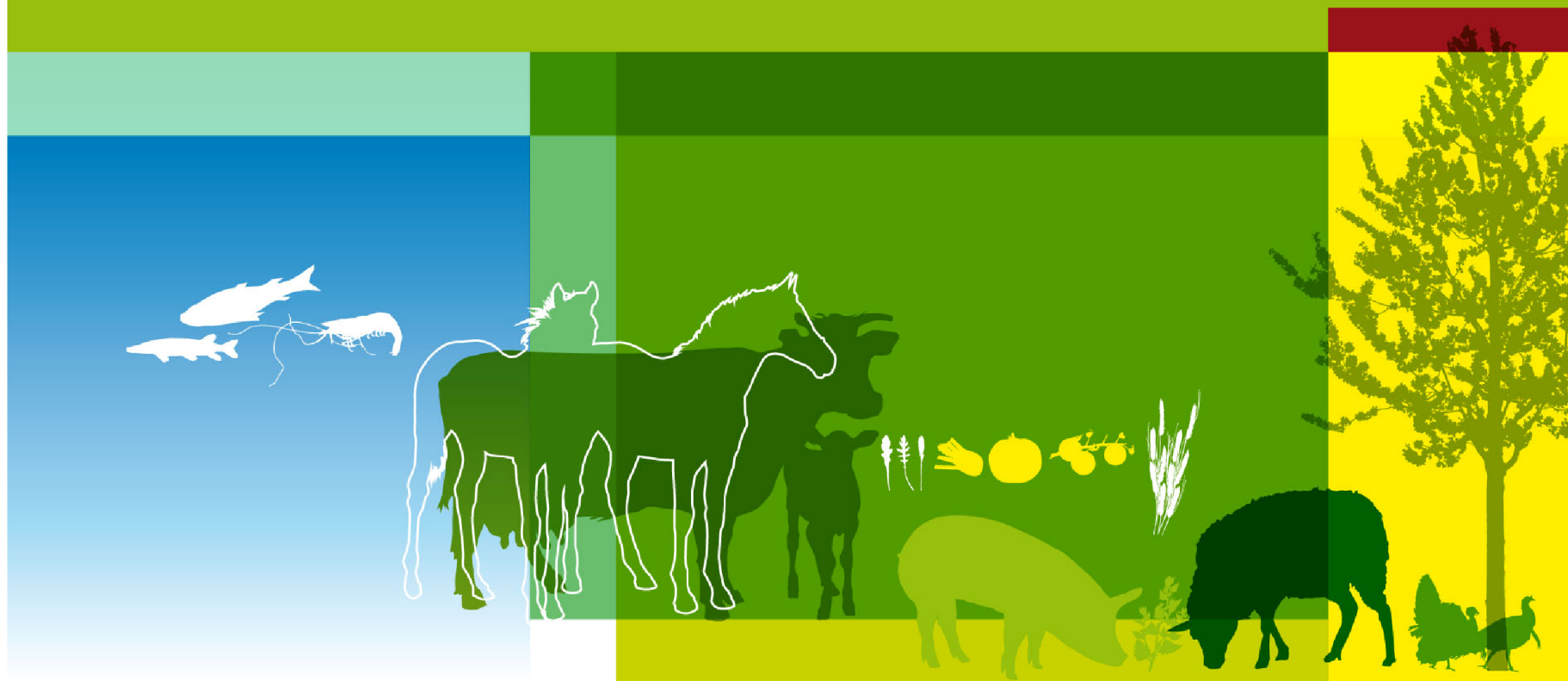
Plan collectif de restructuration

⇒ **Avis sur le projet de nouveau plan collectif de restructuration**

Etes-vous favorables au projet de nouveau plan collectif de restructuration 2019/2021 ?

Gestion du potentiel viticole

Demandes Plantations nouvelles 2018



Bilan demandes plantations nouvelles au 16 mai avant instruction (France entière)

	Nouvelles demandes	Surfaces demandées (ha)	Surfaces maximum délivrable (ha)
Hors zone de limitation	1642	1591,9	1591,9
En zone de limitation	10088	10295,1	4233,1
Total	11730	11887	5825

Rappel 1% = 8101 ha

Surface 2017 = 4529 ha



Bilan demandes plantations nouvelles au 16 mai **avant instruction** bassin Languedoc-Roussillon

Ensemble du bassin LR :

714 demandes pour 767 ha

Pour mémoire 2017 : 900 ha

Bilan demandes plantations nouvelles au 16 mai avant instruction - bassin Languedoc-Roussillon

En zone de limitation :

AOP/IGP	Surface contingent (ha)	Surface demandée (ha)	Surface attribuable maximum (ha)
Cabardès	4	1,0052	1,0052
Corbières-Boutenac	5	0,5449	0,5449
Côtes du Roussillon	15	1,0254	1,0254
Limoux, crémant de Limoux, IGP Hte Vallée de l'Aude	5	9,5364	5
Minervois	19	14,8497	14,8497
Saint-Chinian	30	3,4446	3,4446
IGP sable de Camargue	30	10,88	10,88